

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Wednesday, September 17, 2025

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

ROUTINE PROCEEDINGS:

- Tabling of Documents
- Introduction of Government Bills
- Statements by Ministers
- Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
- Presenting Reports from Committees
- Introduction of Private Members' Bills
- First Reading of Senate Public Bills

- Motions
- Presenting Petitions *(15 minutes maximum)*
- Questions on the Order Paper

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

C-2 — The Minister of Public Safety — Strong Borders Act — Second reading (resuming debate)

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members — 10 minutes maximum and speeches are subject to a five-minute question and comment period.

6:30 p.m.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

- Member raising the question — four minutes maximum.*
- Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.*
- Member's reply — one minute maximum.*
- Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.*

7:00 p.m.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS

THURSDAY, SEPTEMBER 18, 2025

Business of Supply

First allotted day

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le mercredi 17 septembre 2025

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

AFFAIRES COURANTES :

- Dépôt de documents
- Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
- Déclarations de ministres
- Présentation de rapports de délégations interparlementaires
- Présentation de rapports de comités
- Dépôt de projets de loi émanant des députés
- Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
- Motions
- Présentation de pétitions *(maximum de 15 minutes)*
- Questions inscrites au Feuilleton

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-2 — Le ministre de la Sécurité publique — Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière — Deuxième lecture (reprise du débat)

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

18 h 30

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

- Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.*
- Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.*
- Réplique du député — maximum d'une minute.*
- Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.*

19 heures

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS

LE JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Travaux des subsides

Premier jour désigné